

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 23 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les événemens qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1^{er}. Janvier, pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le premier Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non-affranchies.

AMÉRIQUE.

Extrait d'une lettre de Kingstown, dans l'isle de Saint-Vincent, du 26 janvier.

LE vaisseau du roi la *Providence*, commandé par le capitaine Bligh, & le brig *l'Assistance*, viennent d'arriver ici, chargés de plants de l'arbre-à-pain, & de plusieurs autres végétaux précieux. Ces deux bâtimens étoient partis d'Angleterre le 22 août 1791; ils arriverent à O.anti le 10 avril 1792, & après avoir rempli l'objet de leur voyage, ils en partirent le 19 juillet. Ainsi cette expédition s'est exécutée en dix-huit mois, sans qu'on ait perdu plus d'un seul homme des équipages par maladie. Trois cents plants de l'arbre-à-pain sont arrivés ici dans le meilleur état possible, & seront distribués dans les différentes îles : un nombre égal sera porté à la Jamaïque par le capitaine Bligh, qui part demain ou après, & qui se rendra ensuite en Angleterre. Cette transplantation d'un arbre si précieux sera d'un avantage inestimable pour toutes nos îles, en leur assurant un corps de subsistance indépendant de tout secours étranger. C'est au roi lui-même que nous en devons le projet & les moyens d'exécution, &c.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre de Londres, du 15 mars.

Le procureur-général du roi vient de saisir à la banque d'Angleterre 400 mille dollars que deux négocians de Londres y avoient déposés. On prétend que cette somme appartient au gouvernement françois, & qu'en conséquence on peut la saisir comme les François se sont emparés des vaisseaux anglois qui étoient dans leurs ports. Un jury anglois jugera cette affaire : s'il est vrai qu'on exigera des négocians qu'ils s'engagent par serment à dire à qui cette somme appartient, l'affaire sera bientôt jugée. L'inquisition du gouvernement actuel ne respecte pas même le dépôt sacré de la banque, qui n'avoit jamais été violé jusqu'à présent. — Les vaisseaux de S. M. ont déjà pris plus de 30 corsaires françois : ce sont les cutters, dont on arme un grand nombre, qui ont fait la plupart de

ces prises. On n'apprend pas qu'aucun vaisseau de la marine nationale françoise ait paru dans le canal de la Manche, & qu'elle ait fait des prises : cependant on avoit annoncé que les François feroient la guerre uniquement au commerce britannique.

L'escadre du contre-amiral Gardner a mis à la voile de Portsmouth le 12 : elle est composée de la *Queen* de 98 canons, contre-amiral Gardner; *l'Orion*, capitaine Duckworth; & *le Puissant*, capitaine Hicks, de 74 canons; *l'Héroïne*, capitaine Gardner; & *l'Iphigenia*, capitaine Saint-Clair, de 32 canons; & *le Rattlesnake*, de 16 canons, capitaine Morat. On vient de donner les ordres d'armer immédiatement les vaisseaux suivans : *le Culladen*, *l'Alcide*, *le Mornach*, *le Berwick* & *le Terrible*, de 74 canons; *l'Ardent* & *le Saint-Alban*, de 64 canons. Le contre-amiral Gall a déjà hissé son pavillon à bord du *Saint-Georges*, de 96 canons : on croit que cette flotte est destinée pour la Méditerranée. — Le gouvernement vient d'établir un paquebot, qui ira de Hull à l'Ebe : il vient aussi d'augmenter de deux paquebots le nombre de ceux qui vont d'Harwich à Helvet-Sluis. Il paroît qu'il a l'intention de laisser avec la France le moins de communication possible. Le bill qu'on va proposer au parlement, pour empêcher toute correspondance suspecte de trahison avec les ennemis de l'Angleterre, en est une preuve bien évidente. Il est à craindre qu'on n'établisse des regles, d'après lesquelles on pourra regarder comme traitres ceux même qui se borneroient à mander les nouvelles publiques.

Les lettres d'Allemagne annoncent que les puissances alliées se proposent, dans cette campagne, de suivre une tactique qui empêchera les François de tirer aucun avantage de leur excellente artillerie : elle consiste à les attaquer avec beaucoup d'ardeur & d'impétuosité, & à ne point être long-tems en présence, sans en venir aux mains. On répète que si, à Jemmappe, les Autrichiens avoient attaqué les François, ceux-ci n'auroient pas été vainqueurs. Ce qui vient de se passer dans les Pays-Bas, prouve qu'on a réellement adopté un nouveau système pour cette campagne. Quelles que soient les vues & les espérances des puissances coalisées, il est certain que les François savent aussi faire usage de l'arme blanche, & il ne sera pas facile de les vaincre tant qu'ils ne seront pas sur-

pris, & qu'ils auront des forces à peu-près égales à celles de leurs ennemis.

On a appris ici avec plaisir que les François ont déclaré la guerre à l'Espagne. On ne doute plus que cette puissance ne s'allie enfin avec l'Angleterre; ce qui faisoit depuis long-tems l'objet principal de la politique du cabinet de Saint-James. Les hommes éclairés ne croient pas cependant que jamais ce cabinet agisse de bonne-foi avec ce nouvel allié, & qu'il lui fasse part de ses véritables vues. L'Angleterre ne peut pas vouloir rétablir la maison de Bourbon en France, & laisser à la France tous les moyens que lui donnent son étendue & son immense population. Un Bourbon, roi de France, redeviendrait bientôt l'allié du Bourbon, roi d'Espagne; leurs intérêts de famille & d'état les rapprocheroient nécessairement, & ils seroient bientôt réunis contre l'Angleterre, leur ennemi naturel. Le cabinet de Saint-James est trop éclairé pour ne pas le prévoir: ainsi son intention évidente est de démembrer la France avant d'y rétablir la monarchie. Quelques émigrés, fixés à Londres, ne pouvant se dissimuler que rien n'étoit moins pur & moins désintéressé que la conduite de l'Angleterre depuis la révolution, témoignent leurs craintes à M. de Breteuil. Ce bon & loyal François convint qu'il en coûteroit beaucoup à la France; mais il dit que, sans l'Angleterre, jamais la coalition n'auroit été générale, & que jamais ni les Bourbons ni les émigrés ne rentreroient en France.

Les papiers ministériels annoncent qu'une flotte composée de huit vaisseaux de ligne anglais, & de douze vaisseaux de ligne espagnols, avec un nombre proportionné de frégates, ne tardera pas à se rendre dans la Méditerranée; & l'on espère ici que leur arrivée fera changer de ton à quelques états d'Italie, qui ne professent la neutralité que par crainte.

Le ci-devant archevêque de Narbonne, oncle du lord Dillon, a été présenté au roi avant-hier.

Le goût des paris pour les sujets souvent les plus bizarres, se soutient toujours dans ce pays-ci: en voici un exemple: il y a quelques jours que le colonel Cosmo-Gordon paria qu'il feroit à pied cinq milles dans une heure, sur le chemin d'Usbridge. Le pari étoit considérable, & beaucoup d'autres s'y joignirent. La course s'exécuta le jour même. Le colonel parcourut avec facilité les cinq milles en 56 minutes & demie. Ce qui relève la frivolité d'une pareille gageure, c'est que le montant en étoit destiné à grossir le fonds qu'on leve par souscription, pour le bénéfice des veuves des soldats & matelots qui périront dans la guerre.

PROVINCES-UNIES.

De Vanlo, le 6 mars.

Nous avons perdu les François de vue; mais nous n'oublierons de long-tems la dévotion qu'ils ont répandue ici le 3 de ce mois. Les François entourèrent ce jour-là notre ville. La canonnade dura depuis le matin jusqu'au soir: 600 bombes, à ce que l'on assure, répandirent ici l'incendie: les plus belles maisons furent toutes ou consumées ou en-dommagées, & particulièrement le couvent des Franciscains & lieux circonvoisins du côté de la Meuse. Les Prussiens eurent eux-mêmes à souffrir du feu des batteries, & perdirent leur brave commandant Nievenheim: mais les François ayant eux-mêmes été attaqués avec succès du côté de Ruremonde, & en ayant été chassés, tout ce pays est entièrement délivré des ennemis. Le prince de Brunswick a passé la Meuse avec la plus grande partie de son armée, & va sur le territoire hollandais trouver l'ennemi du côté de Bréda, afin d'empêcher ses progrès & de le couper dans sa retraite.

FRANCE.

De Paris, le 23 mars.

Le zèle des magistrats a dissipé les craintes que l'on avoit eues, il y a quelques tems, sur les subsistances. Les approvisionnements s'accroissent chaque jour: le 19 de ce mois, il est arrivé encore 10 mille sacs de très-belle farine, & plus de 500 boulangers en sont fournis.

Les enfans aveugles ont donné, mercredi dernier, en l'honneur de Michel le Pelletier, une fête dont ils avoient eux-mêmes imprimé le prospectus. Des chants funèbres & mélodieux l'ont ouverte: le buste de le Pelletier a été couronné & porté en triomphe dans l'église Saint Paul, au son de l'hymne des Marseillois, dont chaque spectateur répétoit le refrain.

COMMUNE DE PARIS.

Du 21 mars.

Deux députations ont été admises; la première a lu l'arrêté suivant:

« La société patriotique du Mail, considérant que, dans ces momens difficiles, les ennemis de la chose publique n'ont que trop réussi à exciter des soulèvements; que la ville de Paris paroît devenir leur point de ralliement, & que les récents faits jusqu'à ce jour n'ont point produit l'effet qu'on devoit en attendre, a arrêté de nommer des commissaires chargés de se rendre au conseil général pour lui demander qu'il soit formé à la commune un comité permanent qui correspondra secrètement avec ceux des 48 sections, & s'entendra avec eux, pour qu'au même jour & à la même heure, il soit fait dans chaque section, par chaque citoyen, accompagné de plusieurs commissaires civils, des visites domiciliaires, à l'effet de s'assurer des personnes suspectes & des armes de toute espèce. Le conseil n'a pris aucune détermination sur cette pétition.

La seconde députa-tion étoit celle de la section des Gardes-Francoises; elle a fait part au conseil d'un extrait de ses délibérations, ainsi conçu:

« Un citoyen s'est levé & a dit: citoyens, ce n'est pas pour accepter un nouveau maître que vous avez adhéré avec enthousiasme au jugement qui a fait subir à Louis Capet la peine de ses forfaits. Vous avez reconquis la souveraineté nationale dont le despotisme avoit enlevé les titres sous les marches du trône. Ce n'est pas pour quelques ambitieux que vous avez combattu le 10 août: il s'en présente cependant; & déjà leurs complices se flattent de réaliser leurs coupables projets. Déjurons leurs complots liberticides, imitons le bel exemple que vous a donné la section du Théâtre-François: il est encore glorieux de marcher dans le second rang à la conservation de la souveraineté. Jurons donc en face de l'évangile des François, de la déclaration des droits de l'homme, de poignarder le premier qui, sous le nom de dictateur, de tribun, de régulateur, tenteroit d'usurper la plus légère portion de souveraineté. L'assemblée étoit levée par un mouvement unanime, & a juré de poignarder le premier qui, sous le nom de dictateur, de tribun, de régulateur, tenteroit de s'emparer d'une portion de la souveraineté nationale. »

Le conseil a applaudi aux principes développés dans cet arrêté, & en a ordonné la mention civique au procès-verbal.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Genfonné).

Supplément à la séance du jeudi 21 mars.

Sur un rapport du comité des contributions, on a rendu le décret dont voici les principales dispositions:

1°. La contribution foncière est maintenue; le comité des finances présentera un projet pour en fixer le taux durant la présente année, ainsi que pour déterminer les fois additionnels, & les bonifications qui peuvent s'opérer en 1794.

2°. Afin de parvenir à une répartition exacte, il sera procédé à la confection d'un cadastre général des terres ou biens-fonds dans toute la république; le comité des finances présentera le plan de ce cadastre.

3°. En attendant la confection du cadastre, on rectifiera, d'après le plan que le comité des finances est chargé de présenter, les matrices des rôles quant à ce qui regarde la contenance & le produit net des fonds.

4°. La contribution foncière est maintenue; le taux pour 1793, les fois additionnels & les améliorations en seront proposés par le comité des finances.

5°. Les droits de patentes sont supprimés, à compter du premier janvier dernier; en conséquence, les revenus d'industrie & autres seront pris en considération pour les cotes de contribution mobilières.

6°. Les droits d'enregistrement, ceux d'hypothèque & de douanes sont conservés; le même comité présentera des vues sur leur amélioration, ainsi que sur celle des recettes provenant des postes & messagerie.

7°. Pour suppléer au déficit des années 1791 & 1792, & pour atteindre à une répartition plus exacte, il sera établi un nouvel impôt gradué & progressif sur le luxe & les richesses tant foncières que mobilières: le comité des finances présentera incessamment le plan de cet impôt.

Le ministre de la marine écrit que le capitaine Dumont a conduit heureusement à Brest un convoi parti du golfe de Gascogne.

Les commissaires dans le département du Nord ont fait mettre en arrestation le commandant temporaire de Valenciennes. Ceux du département de la Meuse annoncent que les fortifications de Metz sont en bon état.

Le ministre des affaires étrangères envoie des pièces relatives au vœu de réumon exprimé par divers communes du Tournaisis.

Le ministre de l'intérieur rend compte des mesures prises pour acheter des grains en pays étranger; il pense que la neutralité avec les villes américaines facilitera beaucoup ces mesures: à l'appui de cette observation de Garat, le ministre des affaires étrangères communique un mémoire qui constate que les Etats-Unis d'Amérique & les villes américaines sont les seules puissances qui aient accueilli le décret sur l'abolition de l'armement en course.

Les administrateurs de la Mayenne écrivent que les révoltés ont été repoussés à Laval & à Château-Gontier: ceux de la Sarthe annoncent aussi la déroute des brigands vers la ville du Mans.

Sur la proposition de Guiton-Morveau, la convention décrète que les ci-devant ecclésiastiques ou religieux qui veulent à la défense de la patrie, conserveront leurs traitemens ou pensions.

Immédiatement après la lecture des lettres des généraux, Marat monte à la tribune: après avoir représenté que la févrité de la loi ne doit pas seulement tomber sur les soldats coupables, mais qu'elle doit frapper également quelques chefs perfides, dont la conduite criminelle faisoit calomnier les défenseurs de la patrie, l'opinant demande à présenter au comité de sûreté générale un plan dont l'exécution doit rendre nos frontières impénétrables à l'ennemi. Le président représente à Marat que chaque membre de la convention est libre de communiquer avec le comité de défense générale.

Des cavaliers-volontaires du département du Calvados dé-

filent en présence de la convention; ils assistent à une cérémonie touchante & sublime; ils voient couronner le jeune Lavigne par le président, qui donne ensuite l'accolade au pere de ce héros: on fait que le pere & ses quatre fils servent dans les armées de la république.

Copie de la lettre du général Dumouriez, datée de Tirlemont, le 19 mars, lue dans la même séance.

« C'est avec bien de la douleur, citoyen ministre, que je vous rends compte de l'échec funeste que je viens de recevoir. Vous aurez vu, par mes lettres d'hier, que mes sentimens à cet égard ne se sont que trop justifiés. Sur la nouvelle que j'ai reçue des dangers de Namur, & de l'approche d'un corps de près de 10 mille hommes qui se dirigeoit sur Bruxelles & Louvain, j'ai cru ne pouvoir sauver la chose publique qu'en déposant l'ennemi de son camp de Nervengen; j'ai fait un plan d'attaque sur la gauche de l'ennemi: la division du centre attaquoit sur Nervengen, & la gauche commandée par Miranda & Champmorin attaquoit sur le village de..... la droite & le centre ont eu quelques succès, quoique l'infanterie se soit repliée deux fois, & qu'elle ait été chassée du village de Nervengen; l'attaque de gauche a été malheureuse. La retraite s'est faite avec confusion quelques derriere Tirlemont & peut-être plus loin.

Le maréchal-de-camp Mielen, commandant l'artillerie, a été tué, & deux officiers-généraux ont été blessés dans cette retraite, ou plutôt dans cette fuite. Nous avons perdu beaucoup de monde & plusieurs pièces de canon, dont 3 de 12. J'ignorois cette déroute, & je comptois attaquer demain matin pour compléter la victoire, lorsqu'inquiet de ne recevoir aucune nouvelle de Miranda, & entendant murmurer qu'il s'étoit retiré, j'ai quitté à la nuit tombante la partie victorieuse de l'armée, pour venir savoir des nouvelles de la gauche; je fus étonné de venir jusqu'à Tirlemont, sans trouver aucun corps. J'ai donné ordre à Miranda de reprendre son poste sur les hauteurs de Sainte-Marguerite pour couvrir la retraite.

« Je vais reprendre le camp de Louvain pour couvrir Bruxelles & Malines. Je ne pus vous celer que le mal & la désorganisation sont à leur comble; je crains les suites funestes de cette retraite, dans un pays dont nous avons soulevé contre nous les habitans par le pillage & l'indiscipline. Je ferai tout ce que je pourrai pour sauver l'armée qui m'a témoigné beaucoup de confiance. Je m'en rapporte à son jugement. Je me soumettrai très-franchement à l'examen le plus sévère, & je demanderai moi-même un conseil de guerre pour juger tout ce que j'ai fait. Trop heureux si le sacrifice de ma vie peut être utile à la liberté; que je la perde en combattant pour la patrie, ou condamné par elle, je ne crains ni les jugemens de mes concitoyens, ni celui de la postérité.

« Vous jugez que la perte a dû être considérable, elle est au moins de 2 mille hommes. Je dois rendre justice au soldat le plus brave de l'univers, mais il manque d'officiers expérimentés; je propose la suppression du mode d'élection. L'élection ne donne pas les talens, ne commande pas la confiance, n'obtient point la subordination ».

Séance du jeudi 21 mars, au soir.

L'appel nominal, pour le renouvellement du bureau, a porté Jean-de-Bry à la présidence; les trois nouveaux secrétaires sont la Revellière-Lépau, Boyer-Fonfrede & Garan de Coulon.

Granet propose de faire lire une pétition ou adressé des sections de Marseille: Charlier, secrétaire, fait lecture de

cette lettre, dans laquelle on remarque les expressions suivantes : « O vous ! qui avez voté l'appel au peuple, votre perfidie est à son comble ; les revers passagers qu'éprouvent les François, ne font que creuser l'abîme qui doit engloutir les traîtres : fuyez ; nous ne pouvons reconnoître pour représentans de la nation que ceux qui siègent sur la montagne tutélaire : fuyez, ou redoutez la vengeance nationale ». — Quelques membres ayant demandé l'impression de cette piece, ceux qui siègent dans la partie opposée à la montagne se sont levés simultanément, & ont demandé la convocation des assemblées primaires pour l'élection de nouveaux représentans du peuple. — Barrere demande que les auteurs de la pétition soient improuvés, & qu'on écarte par la question préalable la proposition d'appeler une autre représentation : « La convention nationale, dit-il, est l'ancre qui peut seule sauver le vaisseau de l'état, battu par tant d'orages ». — Guadet propose le décret d'accusation contre les signataires de l'adresse. — « Décrétez donc d'accusation toutes les sections de Marseille, dit Granet ». — Barbaroux observe qu'une erreur passagere ne doit pas faire oublier les nombreux services rendus à la patrie par la ville de Marseille ; il pense qu'il est dans la convention des hommes qui n'ont plus la confiance de leurs commettans, & il croit qu'il seroit utile qu'ils pussent céder la place à des hommes plus heureux. — L'assemblée donne connoissance de deux amendemens joints à l'adresse par quelques sections de Marseille ; l'une de ces sections déclare qu'elle ne veut pas reconnoître les décrets à l'adoption desquels ont concouru les appellans. Une autre invite les Parisiens à se saisir des appellans, & à les renvoyer pieds & poings liés, dans leurs départemens respectifs. — Apres quelques débats, la convention improuve l'adresse de Marseille, & casse les arrêtés y relatifs qui pourroient avoir été pris par les corps administratifs, comme attentatoires à la liberté des opinions, à l'unité & à l'indivisibilité de la république.

Des commissaires de la convention écrivent que le général Maillé, avec un corps de 1300 hommes & huit pieces de canon, a attaqué & défait les révoltés du département de la Vendée, leur a tué cent hommes, & a fait quelques prisonniers.

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry.)

Séance du vendredi 22 mars.

Les professeurs du college de Meaux vont aux frontieres ; on leur assure la jouissance du tiers de leurs traitemens, & la conservation de leurs places.

Gohier, nouveau ministre de la justice, vient remercier la convention, & lui fait part des mesures prises pour l'établissement du tribunal révolutionnaire. — Liébaud, nommé président, & un autre citoyen, nommé juge de ce tribunal, écrivent qu'ils n'acceptent point leur nomination.

Des chasseurs volontaires du département de la Gironde, défilent & prêtent serment devant la convention.

Camus, revenu de la Belgique, rend compte de la situation des choses en ce pays ; des ménagemens ramènent les Belges à de bonnes dispositions, & l'on parviendra à en faire des François. Au milieu même des insurrections, les commissaires de la convention ont été respectés ; le calme y regne maintenant : mais l'indiscipline & la désertion font de grands ravages dans nos troupes, à l'exception de celles qui sont vers Namur, & dont la soumission aux loix égale le courage. — La convention approuve les arrêtés pris par ses com-

missaires dans la Belgique, & renvoie au comité de la guerre les observations de Camus.

Sur la proposition d'un membre, on décrète l'établissement d'un comité de salut public.

On met à la disposition du ministre de la guerre les fonds nécessaires pour l'organisation de deux compagnies de cavalerie, déjà levés.

On ajourne une proposition faite par Fabre d'Eglantine, au nom du comité de défense générale, & tendante à déléguer au ministre de l'intérieur 300 mille liv. pour dépenses secrètes, relatives à la tranquillité publique.

Les commissaires de la convention, dans le département de Mayenne & Loire, écrivent que les révoltés ont été défaits vers Angers : bientôt les deux rives de la Loire seront libres, & la communication avec Nantes sera rétablie.

Treillard, Gossuin, Merlin & Robert, commissaires de la convention dans la Belgique, envoient copie d'une lettre adressée par Dumouriez au général Duval, commandant de Bruxelles. Dans cette lettre, datée du 20 de ce mois, Dumouriez se plaint de ce que la désertion de plus de 4 mille hommes lui a arraché, le 18 mars, la victoire certaine qui l'attendoit aux fameux champs de Nerwingen. « La gauche, dit-il, m'a abandonné ; j'ai heureusement retiré la droite & le centre en escarmouchant : l'ennemi, prenant le chemin de Saint-Turon, va bientôt m'attaquer ».

La convention décrète un grand nombre d'articles faisant suite à la loi contre les émigrés.

Séance levée à cinq heures & demie.

Avis. — Les rédacteurs de cette feuille croient ne pas devoir laisser ignorer au public que, depuis la loi qui enjoint aux membres de la convention nationale d'opter entre les fonctions de législateur & les travaux de journaliste, le citoyen Monestier, député de la Lozere, a cessé de rédiger la partie relative aux séances de la convention, & que dorénavant il n'y aura aucune part.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792. Lettres H & J.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	28.	Cadix.....	29 l.
Hambourg.....	366.	Gènes.....	190.
Londres.....	14 1/2.	Livourne.....	202.
Madrid.....	29 l. 5 f.	Lyon, pay. de Janvier.	1/2 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 22 mars 1793, l'an 2^e, de la république.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1970.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	398. 56.
Emp. de 125 millions, déc. 1784... 5 1/2. 1/2. 6 1/8. 6. 6 1/4. 6 1/2.	
Sorties.....	2 1/2 p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	2 1/2 p.
Idem, sans bulletin.....	5 1/2. 6 1/8. 6. 6 1/4. 7. p.
Idem, sorti en viager.....	4. 3/4. 1/2. p.
Bulletins.....	
Idem, sortis.....	87.
Reconnoissance de bulletins.....	
Idem, sortis.....	97.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	7 1/8. 1/2. p.